

LE PRÊT DE SALARIÉS



- ▶ Une solution pour apporter de la flexibilité aux entreprises
- ▶ Une opportunité pour développer les compétences des salariés

La MEF MSA met à disposition des entreprises du Haut-Rhin une plateforme de prêt de salariés volontaires.

QU'EST CE QUE C'EST ?

Le prêt de main d'œuvre à but non lucratif permet à une entreprise dite « prêteuse » de mettre à disposition un salarié volontaire, auprès d'une entreprise dite « hôte ».



4 principes de fonctionnement

1

Volontariat
du salarié

2

Non débauchage
du salarié

3

**Concertation
avec le CSE**

indispensable avant
la mise en œuvre
du dispositif

4

**Accompagnement
individuel**

de chaque salarié
tout au long
du processus

Ce prêt peut être effectué de quelques jours à quelques mois, en fonction des besoins des entreprises et du salarié, sans surcoût.

C'est un dispositif encadré juridiquement, souple, adaptable et sécurisé, qui offre aux entreprises une solution supplémentaire pour faire face à leurs variations d'activité ou pour permettre à leurs salariés de développer leurs compétences.



Avantages pour l'entreprise « prêteuse »

- ▶ Réduction des charges de personnel en cas de baisse d'activité tout en conservant les talents
- ▶ Développement des compétences et dynamisation des parcours professionnels des salariés
- ▶ Apaisement du climat social grâce à une solution en faveur de l'emploi local.



Avantages pour l'entreprise « hôte »

- ▶ Accès à des compétences et à l'expertise de salariés immédiatement opérationnels
- ▶ Réduction des frais de personnel temporaire (CDD – intérim), sans motif de recours
- ▶ Le salarié dépend juridiquement de l'entreprise « prêteuse »



Avantages pour le salarié volontaire

- ▶ Développement des compétences et de l'employabilité
- ▶ Pas de prise de risque : maintien du contrat de travail, salaire, ancienneté...
- ▶ Réintégration dans l'entreprise d'origine à l'issue du détachement

Rejoignez gratuitement le réseau d'entreprises animé par la MEF MSA

La MEF MSA :

Une structure d'appui sur le territoire, soutenue par la DIRECCTE, les branches professionnelles, les partenaires sociaux pour assurer l'animation de ce dispositif :

- ▶ Présentation aux entreprises sur le 68
- ▶ Appui des entreprises dans la mise en œuvre (intervention en CSE, information aux salariés)
- ▶ Mise en relation entre entreprises, tous secteurs confondus
- ▶ Accompagnement des salariés volontaires en entretien individuel

Contact :

Delphine SCHWARTZ
d.schwartz@mef-mulhouse.fr
03.89.63.46.40

La MEF Mulhouse Sud Alsace - 34 rue Marc Seguin - 68100 MULHOUSE